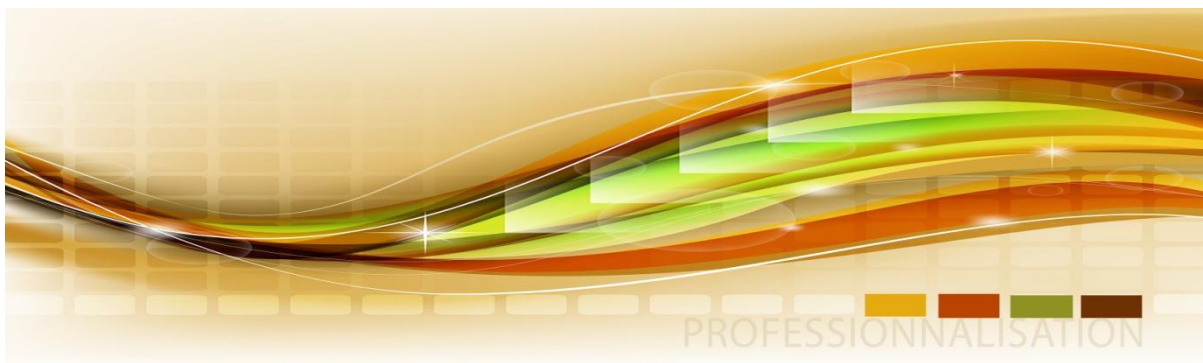




APPEL A PROPOSITIONS

Programme régional de professionnalisation 2016

pour les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat sous la maîtrise d'œuvre de l'Errefom

Contact : Elisabeth Marmontel
emarmontel@errefom.info, 02 31 46 98 72,



Eléments de contexte

D'année en année, le paysage de la formation et de l'orientation tout au long de la vie se transforme, tant sur le plan institutionnel et économique que social. L'actualité est riche en évolutions : mise en place du Service public régional de l'orientation, réforme de la formation professionnelle avec notamment la loi du 5 mars 2014 introduisant le compte personnel de formation et le conseil en évolution professionnelle, ...

Les rôles des acteurs et leurs champs de compétences évoluent eux aussi, de nouveaux dispositifs se créent, d'autres disparaissent, les modalités d'achat des prestations créent de nouveaux positionnements... et les professionnels continuent de former et/ou d'accompagner des personnes engagées dans des parcours de promotion sociale, de formation, de qualification, d'insertion... des personnes, des citoyens, des « publics » pour qui l'orientation et la formation peuvent être un moyen de surmonter des cassures professionnelles, d'envisager des mobilités, de se repositionner dans des projets professionnels ou des projets de vie.

Les structures ont donc à répondre à une demande sociale à la fois complexe et précise, de plus en plus immédiate, de la part des bénéficiaires, des financeurs, des prescripteurs..., qui les conduit à diversifier leurs services (formation, bilan, orientation...), entraînant ainsi la nécessité d'enrichir et/ou d'élargir les pratiques de leurs équipes de professionnels.

Dans ce contexte mouvant, en continuelle évolution, les financeurs du CARIF OREF, l'ERREFOM, lui demandent de mettre en place un programme annuel de professionnalisation, pour renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau.

Enfin, dans le cadre de la Normandie, il est envisagé de s'acheminer à horizon 2017 vers un seul programme de professionnalisation des CARIF OREF. 2016 sera une année de transition durant laquelle seront étudiées voire réalisées des actions convergentes entre les 2 programmes de professionnalisation portés par les CARIF OREF de Haute et Basse Normandie (CREFOR et ERREFOM).

Présentation générale de l'ERREFOM :

L'**Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers (ERREFOM)**, est une association loi 1901 co-financée par l'Etat et la Région.

L'ERREFOM, c'est :

- un outil d'**aide à la décision**, lieu d'**information**, d'**échange** et de **formation** des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
- quatre missions de service public sur le champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles :
 - l'information sur l'offre de formation
 - l'étude de la relation emploi - formation
 - la professionnalisation et l'animation des réseaux
 - la connaissance des métiers
- l'appartenance au [Réseau des CarifOref](#). Avec quasiment une structure par région, le réseau mobilise ses collaborateurs autour de problématiques communes, d'outils partagés et de manifestations inter-réseaux.
- une équipe composée de chargés d'études, de chargés de mission, d'un service d'information sur l'offre de formation, de documentalistes, d'informaticiens et de maquettistes-infographistes.

La mission professionnalisation des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles :

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles pour favoriser une mixité des publics et une culture partagée. Ce programme annuel s'inscrit en complémentarité aux autres actions ou programmes régionaux déjà existants.

Le programme régional de professionnalisation porté par l'ERREFOM s'inscrit sous le signe du partenariat :

- a. Il est un outil au service...
 - de la politique publique Etat – Région pour la valorisation de leurs politiques respectives
 - des partenaires sociaux selon leurs priorités définies au sein des OPCA et du COPAREF
 - des structures quand elles décident de partager des besoins
- b. De nombreuses actions sont construites entre des acteurs locaux comme la Région, l'Etat, Pôle Emploi, les OPCA, le Fongecif, la CCIR, l'IAE, le CRIJ et l'ERREFOM.
- c. Il est aussi le lieu d'articulation et de mise en cohérence en matière de professionnalisation des acteurs :
 - sur le champ du handicap en lien avec ALFAH (Alternance Formation Apprentissage Handicap). Ainsi, l'appel à propositions pour le programme de professionnalisation portant sur le handicap est disponible sur le site de l'ERREFOM.
 - Sur le champ des compétences clés, avec la mission régionale de l'ANLCI portée par une salariée de l'ERREFOM
- d. Un comité consultatif régional de la professionnalisation composé d'acteurs représentatifs de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles se réunit deux fois par an pour émettre tous avis, observations et propositions concernant le programme et sa mise en œuvre.

Une démarche de recueil des besoins

Les actions du programme de professionnalisation sont élaborées à partir d'une démarche de recueil des besoins. Cette démarche est menée en septembre et octobre à partir d'un recueil de besoins bâti sur la base des actions de l'année en cours, des priorités définies par la DIRECCTE et la Région et des thèmes proposés par les membres du comité consultatif.

Est prise en compte également l'exploitation des questionnaires d'évaluation de fin de formation de l'année en cours.

Le programme 2016 propose les axes suivants :

- Axe 1 : COMPRENDRE pour maîtriser un environnement professionnel jugé complexe et évolutif
- Axe 2 : STABILISER ou consolider les pratiques professionnelles
- Axe 3 : INNOVER pour accompagner les volontés publiques
- Axe 4 : PARTAGER pour coopérer entre opérateurs et établir un lien avec l'entreprise

Le dispositif de professionnalisation pour 2016 pourra être décliné selon trois modalités :

- Des actions d'information
- Des conférences ou des manifestations spécifiques
- Des actions de formation

Le présent appel à propositions porte sur cette dernière catégorie pour les actions de l'axe 1, 2 et 3 faisant l'objet d'une prestation.

IDENTIFICATION :

ERREFOM
Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14052 Caen cedex 4

PUBLICS CONCERNES :

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs de l'emploi, formation et orientation professionnelles, et notamment :

- Les acteurs de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage,
- Les acteurs de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation,

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION :

- **Durée** : les actions sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter.
- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec la responsable du programme de l'ERREFOM.
- **Nombre de participants** : de 10 à 15 stagiaires en fonction des contraintes de l'action.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions réalisées se dérouleront en principe dans les locaux de l'ERREFOM à Caen. L'ERREFOM peut mettre à disposition des prestataires, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.

MODALITES ADMINISTRATIVES :

L'ERREFOM n'est pas un organisme de formation. Ainsi pour que les actions de formation soient éligibles aux prises en charge des fonds de formation gérés notamment par les OPCA, l'organisme de formation prestataire doit prévoir convention, feuille d'émargement, programme détaillé, attestation de présence et facture pour chaque participant en liaison avec l'ERREFOM.

L'ERREFOM assure l'inscription des participants et transmet à l'organisme de formation la liste des participants, avec le nom de la structure, son adresse et le nom et le mail du signataire de la convention.

L'ERREFOM demande aux participants de retourner la convention à l'organisme de formation prestataire pour que l'inscription soit prise en compte. Le chèque de règlement sera envoyé selon les dispositions prévues par le prestataire dans ses conventions.

Il existe deux types de facturation qui correspondent à deux types d'actions possibles :

- Certaines actions correspondent à une action voulue par les financeurs publics. Dans ce cas, le prestataire facture une participation de 40 euros par jour et par personne et le restant dû est payé par l'ERREFOM. Ces actions seront identifiées avec la mention « action avec co-financement public »
- D'autres actions correspondent à un besoin partagé entre les structures et dans ce cas, le prestataire facture l'intégralité de sa prestation auprès des différents participants. Ces actions seront identifiées avec la mention « action au coût partagé ».

Cet aspect sera précisé dans la convention entre le prestataire et l'ERREFOM.

FINANCEMENT, COUT :

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend les frais pédagogiques d'animation, de préparation, et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s). Ces derniers sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

MODALITES PRATIQUES :

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- la présentation de l'organisme – annexe 1
- un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.

Vous pouvez compléter votre réponse à l'aide d'annexes pédagogiques.

L'appel à propositions est consultable sur le site de l'ERREFOM : www.errefom.fr

Le choix des prestataires sera effectué par un comité de sélection à partir des critères d'analyse suivants :

- Clarté et structuration de la proposition
- Méthode et organisation pédagogique
- Expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine et « qualité sociale de la structure »
- Coût de la prestation. Il est attendu une présentation claire et précise du budget détaillé

Les propositions retenues feront l'objet d'une convention entre le prestataire retenu et l'ERREFOM. Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec la responsable du programme.

CALENDRIER :

- **Les propositions sont à adresser pour le 12 février 2016 à 12h au plus tard :**
 - sous version papier à l'ERREFOM - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14052 CAEN Cedex 4, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - et sous version numérique à emarmontel@errefom.info
- Publication de l'appel à propositions : 11 janvier 2016
- Date limite des réponses : 12 février 2016 à midi au plus tard (12h)
- Examen des réponses : 3ème semaine de février 2016
- Si nécessaire des auditions pourront être envisagées durant la 4^{ème} semaine de février
- Période de mise en œuvre : de avril à décembre 2016

PROGRAMME REGIONAL DE PROFESSIONNALISATION DE L'ANNEE 2016

Sont soumises à proposition les actions de formation de l'axe 1, 2 et 3.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions:

- les actions de formation relevant de partenariats et les journées d'échanges (actions soulignées).
- Les actions de l'axe 4 qui seront, hormis « les journées de connaissance des métiers, des secteurs, des filières » à définir dans le cadre de la Normandie.

Les intitulés de formation ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

- **Axe 1 : COMPRENDRE pour maîtriser un environnement professionnel jugé complexe et évolutif**

Action 1-1 : A la rencontre des institutionnels

Action 1-2 : Comprendre les mesures et les financements de la formation

Action 1-3 : Se saisir des données socio-économiques d'un territoire

Action 1-4 : La prospective des Métiers et des Qualifications

Action 1-5 : Les règles administratives, financières et juridiques des contrats en alternance

Action 1-6 : Comprendre et promouvoir le contrat d'apprentissage

Action 1-7 : Comprendre les circuits et les mécanismes de la taxe d'apprentissage

Action 1-8 : La réforme de l'Etat en Région

Action 1-9 : Comprendre le CPF

Action 1-10 : Le décret Qualité de la formation

Action 1-11 : Mesures pour l'emploi et les contrats aidés

Action 1-12 : Ma démarche FSE en ateliers

Action 1-13 : Réglementation sur les plans de contrôle des titres professionnels du Ministère du travail

- **Axe 2 : STABILISER ou consolider les pratiques professionnelles**

Action 2-1 : Structurer sa pratique d'insertion et d'orientation avec l'ADVP

Action 2-2 : Analyse de la faisabilité d'un projet professionnel et aide à la décision

Action 2-3 : L'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation

Action 2-4 : Comprendre le CLEA

Action 2-5 Construire une démarche d'évaluation formative articulée avec la certification CLEA

- **Axe 3 : INNOVER pour accompagner les volontés publiques**

Action 3-1 : Conduire des projets partenariaux sur les territoires

Action 3-2 : utiliser des outils régionaux de l'orientation

Action 3-3 : éducation aux écrans et aux médias : utilisation d'un internet responsable

Action 3-4 : Construire et gérer un parcours de formation en multimodalité

Action 3-5 : Réaliser le tutorat à distance ou le e-tutorat

Action 3-6 : Enrichir ses formations grâce aux MOOCS, ressources en ligne et réseaux sociaux numériques

- **Axe 4 : PARTAGER pour coopérer entre opérateurs et établir un lien avec l'entreprise**

Action 4-1 : Journées de connaissance des métiers, des secteurs, des filières

Action 4-2 : Le CEP expliqué aux organismes de formation

Action 4-3 : Les rencontres professionnelles du SPRO

CONTENU DES ACTIONS

AXE 1 : COMPRENDRE POUR MAITRISER UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL JUGE COMPLEXE ET EVOLUTIF

Action 1-10 : Le décret Qualité de la formation

Public visé :

Direction d'organismes de formation, responsable pédagogique, responsable d'ingénierie

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- s'approprier le décret,
- définir son positionnement d'organisme de formation
- réfléchir à son plan d'action

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 2 actions, une en avril et une en mai

Action avec co-financement public

AXE 2 : STABILISER OU CONSOLIDER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Axe 2 : Orientation, mobilité professionnelle et sécurisation des parcours

Action 2-1 : Structurer sa pratique d'insertion et d'orientation avec l'ADVP

Public visé :

Conseillers, formateurs, professionnels de l'insertion

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Identifier comment aujourd'hui, la méthode ADVP répond au besoin de développement d'autonomie des personnes en situation de s'orienter et de gérer des transitions professionnelles
- Comprendre les principes pédagogiques de l'ADVP et ses modalités pratiques pour l'animation individuelle et l'animation semi-collective
- Savoir utiliser quelques outils de l'ADVP en individuel et en semi-collectif

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en mai

Action au coût partagé

Action 2-2 : Analyse de la faisabilité d'un projet professionnel et aide à la décision

Public visé :

Professionnels de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Identifier les enjeux de l'analyse de la faisabilité des projets pour les personnes
- Clarifier le positionnement des professionnels dans l'appréhension de la faisabilité des projets d'évolution professionnelle : posture, rôle, responsabilités,
- Repérer et s'approprier les méthodologies d'investigation et de médiation les plus pertinentes contribuant à une analyse de la faisabilité fondée et à une décision singulière éclairée
- Structurer et outiller le processus d'aide à la décision de la personne permettant une prise en compte étayée des risques et des opportunités

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en octobre

Action avec co-financement public

Action 2-3 : l'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation

Public visé :

Professionnels de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Repérer les fondements théoriques et principes méthodologiques de l'entretien d'explicitation
- Favoriser la prise de conscience pour faire émerger des compétences mobilisées dans une activité professionnelle
- Expérimenter les techniques d'explicitation pour les inclure dans sa pratique professionnelle

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en avril

Action avec co-financement public

Axe 2 : Formations à l'approche compétences de base et CLEA

Action 2-5 : Construire une démarche d'évaluation formative articulée avec la certification CLEA

Public visé :

Tout formateur, coordinateur en charge de concevoir et/ou d'utiliser une démarche d'évaluation

Objectifs :

- Les impacts de la mise en place de CLEA : Distinguer la question de l'évaluation selon qu'elle est réalisée en tant que "Formateur" ou en tant qu'"Evaluateur" dans une démarche certificative (cf. appel d'offre du COPANEF du 22 avril 2015)
- Concevoir un processus d'évaluation tout au long du parcours de formation articulé avec CLEA
- Construire une mise en situation mobilisable tout au long du parcours de formation et évaluant les progressions à l'échelle des sous-domaines de CLEA
- Construire une grille mesurant les progressions sur le parcours de formation

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action au second semestre 2016

Action au coût partagé

AXE 3 : INNOVER POUR ACCOMPAGNER LES VOLONTES PUBLIQUES

Action 3-1 : Conduire des projets partenariaux sur les territoires.

Public visé :

Acteurs des territoires ayant déjà une expérience de la conduite de projet

Objectifs :

Permettre aux participants d'être en capacité :

- faire émerger un projet de territoire fédérateur qui prenne en compte les dimensions « formation », « économie », « emploi », « orientation »,
- le conduire
- et l'évaluer

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 2 actions, 1 au 1^{er} semestre et la seconde au 2^{ème} trimestre

Action avec co-financement public

Action 3-4 : Construire et gérer un parcours de formation en multimodalité

Public visé :

Tous professionnels du domaine de la formation (directeurs, formateurs, responsables pédagogiques) ayant à prendre en charge un parcours de formation en multimodalité.

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Construire un parcours de formation individualisé et définir la part du présentiel, du distanciel, des outils et du rôle de chacun à partir d'un objectif pédagogique

Les thèmes à aborder sont :

- Pratiques d'individualisation des parcours et méthodes pédagogiques dans le cadre de la formation en multi-modalité
- La question des ressources pédagogiques : les méthodes et outils de création ou de transformation de ressources ; les niveaux de médiatisation de contenus, l'impact du type de ressources sur la pédagogie
- Les outils technologiques adaptés (plateforme, outils de création de contenus, outils collaboratifs, outils d'échanges...)

Modalités pédagogiques :

- cette action nécessite de recourir aux outils de la pédagogie à distance de façon à ce que les participants expérimentent la modalité et les outils sur leur propre apprentissage.
- Une individualisation des parcours est à mettre en œuvre
- Une mise en application est attendue basée sur des cas pratiques qui correspondent à la situation professionnelle des participants
- Un Protocole Individuel de Formation sera signé avec chaque participant et sa structure.

Les expériences antérieures permettent de mettre en exergue quelques points de vigilance :

- le prestataire doit envisager une information précise sur les temps nécessaires en auto-formation (programme, activités à réaliser...) pour permettre aux structures et aux stagiaires de s'organiser.
- le prestataire doit étaler la formation sur une période qui sans être trop longue doit être suffisante pour permettre des mises en situation.

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en septembre/octobre

Action avec co-financement public

Action 3-5 : Réaliser le tutorat à distance ou le e-tutorat

Public visé :

Formateurs, tuteurs

Objectifs

Assurer le tutorat à distance des formations dont on est référent :

- Savoir choisir et utiliser les outils adéquats en fonction de son type de tutorat
- Etre capable d'organiser son temps de tutorat dans la formation
- Etre capable d'être au plus près des besoins des apprenants ; savoir être à leur écoute et savoir leur répondre, les motiver, les guider.

Les thèmes possibles à aborder sont :

- a. Les différents types de tutorat
 - Motivation, expert, technique, guidance
 - Adaptation de sa position, son discours, ses écrits, ses outils en fonction du type de tutorat et des apprenants
- b. Les outils du tutorat
 - Outils synchrones/ asynchrones – collectifs/individuels
 - Sérier les outils appropriés à sa pédagogie et apprendre à les utiliser
 - Faire travailler les apprenants ensemble, gérer leurs productions
 - Animer un forum, une classe virtuelle, un chat

Modalités pédagogiques :

- cette action nécessite de recourir aux outils de la pédagogie à distance de façon à ce que les participants expérimentent la modalité et les outils sur leur propre apprentissage
- Une individualisation des parcours est à mettre en œuvre
- Une mise en application est attendue basée sur des cas pratiques qui correspondent à la situation professionnelle des participants
- Un Protocole Individuel de Formation sera signé avec chaque participant et sa structure.

Les expériences antérieures permettent de mettre en exergue quelques points de vigilance :

- le prestataire doit envisager une information précise sur les temps nécessaires en auto-formation (programme, activités à réaliser...) pour permettre aux structures et aux stagiaires de s'organiser.
- le prestataire doit étaler la formation sur une période qui sans être trop longue doit être suffisante pour permettre des mises en situation.

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en juin

Action avec co-financement public

Action 3-6 : Enrichir ses formations grâce aux MOOCS, ressources en ligne et réseaux sociaux numériques

Public visé :

Tous professionnels du domaine de la formation (directeurs, formateurs, responsables pédagogiques) ayant à prendre en charge un parcours de formation en multimodalité.

Objectifs :

Permettre aux participants de :

- Utiliser les MOOCS et autres ressources dans la construction de parcours de formation
- Partager sa veille sur les ressources pédagogiques en ligne

Les thèmes possibles à aborder sont :

A. Les MOOCS

- Repérer les MOOCS pertinents pour sa propre utilisation
- Catégoriser les MOOCS, selon leur contenu, l'interactivité proposée entre participants
- Intégrer les MOOCS dans un parcours (ressources complémentaires ou ressources indispensables à la formation)
- Organiser un tutorat adapté autour des MOOCS suivis par ses apprenants

B. AUTRES RESSOURCES PEDAGOGIQUES ACCESSIBLES (thèmes des ressources à définir préalablement à la formation)

- Repérer les ressources / sites pertinents pour sa propre utilisation (liens URL, personnes à suivre sur les réseaux sociaux)... Créer une méthodologie de recherche.
- Catégoriser les ressources : libres ou non, conditions d'utilisation, format de fichier, normées scorm ou non, intégrables sur une plateforme ou non
- Les intégrer dans un parcours

C. Faire une veille permanente des ressources et des MOOCS et partager cette veille, créer les alertes avec des outils comme : flux RSS, scoop it, pearltrees...

Modalités pédagogiques :

- cette action nécessite de recourir aux outils de la pédagogie à distance de façon à ce que les participants expérimentent la modalité et les outils sur leur propre apprentissage
- Une individualisation des parcours est à mettre en œuvre
- Une mise en application est attendue basée sur des cas pratiques qui correspondent à la situation professionnelle des participants
- Un Protocole Individuel de Formation sera signé avec chaque participant et sa structure.

Les expériences antérieures permettent de mettre en exergue quelques points de vigilance :

- le prestataire doit envisager une information précise sur les temps nécessaires en auto-formation (programme, activités à réaliser...) pour permettre aux structures et aux stagiaires de s'organiser.
- le prestataire doit étaler la formation sur une période qui sans être trop longue doit être suffisante pour permettre des mises en situation.

Nombre d'actions attendu et période de réalisation proposée : 1 action en novembre/décembre
Action au coût partagé

Contact en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel,
Mail : emarmontel@errefom.info
Tél : 02 31 46 98 72

ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom

.....

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

.....

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*):

.....

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation

.....

.....

.....

.....

Décrivez votre activité de formation en rapport avec cet appel à propositions

.....

.....

.....

.....

.....

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile

.....

.....

.....

Nom – Prénom – Fonction du signataire

Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux

A préciser en les déclinant en objectifs opérationnels.

4. Durée

Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier.

5. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B)

Vous proposerez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquerez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel inscrit dans le cahier des charges.

6. Contenus

Précisez de manière détaillée et séquencée les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause.

7. Méthode et organisation pédagogiques

Précisez les modalités de la formation proposée : travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques...

8. Moyens humains

Présentez le(s) profil(s) du (ou des) intervenant(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement Curriculum vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.**

9. Evaluation de l'action

Décrivez les modalités d'évaluation de l'action proposée en précisant les indicateurs que vous utiliserez.

10. Coût de l'action

Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris.

Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

11. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action)

Rédigez une « accroche » pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information.